

suis même retourné plusieurs fois au Bataclan », dit-il avec force. « Il faut que ce lieu vive, qu'on n'en fasse surtout pas un mausolée. » Des accusés, qu'il taxe même de « pieds nickelés », il n'attend rien. « Que voulez qu'ils disent ? Des excuses après ce qu'ils ont fait ? Quand bien même ils en feraient, ça ne changerait rien. » Ce qu'il pense des premiers mots de Salah Abdeslam ? « Il a fait le mariolle ! »

Calixte, lui, était au bar Le Carillon ce soir du 13 novembre 2015. Il n'a pas été blessé par les rafales de Kalachnikov mais les deux amies du quartier avec lesquelles il avait partagé une bière ce soir-là ne se sont pas relevées. « J'attends de ce procès qu'on me reconnaisse comme victime et pas seulement comme témoin », dit-il en expliquant que son dossier n'a pas été retenu par le fonds d'indemnisation. « Depuis les attentats, ma vie a changé. J'ai perdu la confiance, je n'ose plus prendre le métro », poursuit celui qui a commandé un taxi pour venir à l'audience.

Tension extrême

En ce premier jour d'audience, la cour s'emploie à recevoir les constitutions de près des deux mille parties civiles. Elle n'entrera dans le vif du dossier que la semaine prochaine. Mais ce qui n'apparaît bien souvent que comme une formalité lors d'autres procès prend déjà ici une lourde charge émotionnelle. La tension est extrême à l'intérieur comme à l'extérieur du palais de justice.

L'île de la Cité, siège du mythique 36 quai des Orfèvres et de la splendide place Dauphine, est comme figée sous un soleil de plomb qui contraste avec la noirceur des faits. La plupart des voies d'accès ne sont pas seulement coupées à la circulation mais aussi interdites aux piétons. Des sirènes retentissent. Des chiens renifleurs parcourent les trottoirs. À l'entrée du palais, les portiques de sécurité, dignes d'un aéroport, sont même censés dépister des substances radioactives. Le moindre passage aux toilettes de tout acteur ou observateur du procès l'oblige à repasser aux rayons X.

Les services de renseignement français estiment que le niveau d'alerte terroriste est au plus haut même s'ils n'évoquent aucune menace précise d'attentats. Personne n'ignore que le procès pourrait inciter des cellules dormantes ou des « loups solitaires » à passer à l'acte comme l'an dernier, lors du procès de l'attentat de *Charlie Hebdo* et de l'Hyper Cacher en janvier 2015.

Salah Abdeslam, même s'il n'a pas lui-même fait couler le sang à Paris, est le seul à être jugé comme « coauteur » des attentats. Onze de ses complices présumés encourent comme lui la réclusion criminelle à perpétuité. Face aux victimes, parleront-ils seulement ? Livreront-ils une part de vérité sur le scénario qu'ils avaient échafaudé pour semer la terreur ? Alors que l'un de ses coaccusés, Farid Kharkhach, fait un malaise en fin d'après-midi, Salah Abdeslam s'insurge contre leurs conditions de détention. « Ici, c'est très propre, il y a des écrans plats, de l'air conditionné. Mais derrière, personne voit ça. Ça fait six ans que je suis traité comme un chien. Et si je ne me suis jamais plaint, c'est parce qu'après la mort, on sera ressuscité. », lance-t-il dans une nouvelle provocation.

Jusqu'en mai, le paquebot judiciaire est désormais prêt à prendre la mer. Mais après cette première journée de houle, nul ne sait encore dans quelles eaux il va naviguer.



Je tiens à témoigner qu'il n'y a pas de divinité à part Allah et que Mohamed est son serviteur et son messager

Salah Abdeslam

”

JUSTICE

Propos haineux sur le web : trois journées pour un procès atypique

L'audience préliminaire en vue du tout premier procès d'assises pour délit de presse sur le web a été menée ce mercredi.

Ce procès historique, qui arrive alors que le ministre de la Justice entend faire réviser la Constitution sur ce point, se déroulera en trois jours à la mi-octobre.

LAURENCE WAUTERS

Bonjour, c'est Sami Haenen. Oui, H-A-E-N-E-N. C'est pour vous dire que je quitte le palais de justice, je vais acheter mon ticket de bus et je rentre. » Ce Flémallois de 32 ans est en détention sous bracelet électronique depuis quatre mois, après avoir connu les geôles de Lantin pendant plus de six mois. Ce mercredi matin, il sort du palais de justice de Liège où se tenait l'audience préliminaire en vue de la cour d'assises devant laquelle il devra répondre, dès le 11 octobre prochain, de menaces d'attentat et d'incitation à la haine et à la violence par le biais de réseaux sociaux. Un procès historique puisque le trentenaire est le tout premier justiciable belge renvoyé aux assises pour délit de presse sur le web. L'organisation du procès a été pléiée en 17 minutes seulement : le premier jour, lecture de l'acte d'accusation, interrogatoire de l'accusé, audition du juge d'instruction et des nombreux policiers qui ont travaillé sur ce dossier. Le lendemain, audition de deux témoins des faits, puis des six témoins de moralité de l'accusé. Le procès devrait se clôturer le mercredi en fin de journée.

Les moyens déployés sont importants, comme pour toute autre cour d'assises, et il faudra constituer un jury, le 8 octobre, car en Belgique on ne peut demander à des jurés de siéger pour deux dossiers successifs, comme cela se fait outre-Québécois. Nul doute que ce procès se retrouvera rapidement au cœur des débats parlementaires puisque le ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne (Open VLD), entend faire réviser la Constitution (voir par ailleurs) pour rendre possible la correctionnalisation de certains délits de presse – seuls ceux inspirés par le racisme ou la xénophobie peuvent l'être aujourd'hui, ce qui offre une impunité de fait aux auteurs non poursuivis devant les assises.

Une « tenue provocante »

Les ennuis ont commencé, pour Sami Haenen, à la mi-octobre 2020. Le 17, l'ASBL des « Femmes prévoyantes socialistes » alertait la police de Liège au sujet de publications interpellantes, anti-femmes et surtout anti-féministes, sur son « mur » Facebook. Le 18, Interpol



Le procès est historique puisque l'accusé est le tout premier justiciable belge renvoyé aux assises pour délit de presse sur le web. © DR.

avertissait la police fédérale de la présence de publications de messages sur Twitter, Bittube et Facebook, dont l'auteur avait pu être facilement retrouvé : Sami Haenen évoquait l'affaire Victorine, du nom d'une jeune fille tuée et violée en France, et il affirmait que le jeans porté par la victime était une « tenue provocante » qui aurait pu contribuer à la perpétuation des faits. Ses propos, par écrit mais aussi vidéos, avaient été visionnés 80.000 fois et avaient été largement commentés par des personnes offensées. « Il y a de fortes chances », avait alors notamment écrit le trentenaire de plus en plus menaçant et furibard, « que vu l'augmentation de ma haine vis-à-vis des féministes et face à la colère qui deviendra incontournable à cause de ma vie sentimentale que j'aurai ratée à cause d'elles, je devienne le nouvel Elliot Rodger dans les années à venir. »

Des références aux Incels

Elliot Rodger est un Américain de 22 ans qui, le 23 mai 2014 à Isla Vista, a tué six personnes dans la journée du 23 mai 2014. Il aurait pu faire beaucoup de victimes supplémentaires puisque son objectif était de se rendre dans une sororité afin d'y tuer un maximum de femmes, dont il disait vouloir se venger parce qu'elles l'auraient toujours ignoré. Il est une des figures de proue de la communauté Incel (Involuntary celibate, célibataire involontaire), d'idéologie misogynne et dont certains sympathisants se sont rendus coupables de crimes. Dans les publications de Sami Haenen sur les réseaux sociaux, on retrouvait une série de références à cette communauté, où il affirmait que, contrairement à Elliot Rodger, « je ne m'en prendrai qu'aux féministes et leurs défenseurs et personne

d'autre ». « C'est très particulier comme procès puisque, quotidiennement, on peut constater que sur les réseaux sociaux, les gens se défoulent sur des sujets différents », explique M^e Wilmette, conseil de l'accusé. « Si chaque fois on devait poursuivre, l'encombrement judiciaire ne s'améliorerait pas... Et si, moralement, on ne peut évidemment pas partager les propos tenus par mon client sous l'effet de la colère, juridiquement il y aura débat car, pour nous, les éléments constitutifs de l'infraction de menace ne sont pas présents. »

Le procès sera présidé par Michel Charpentier, et c'est l'avocate générale Brigitte Goblet qui soutiendra l'accusation.

La Constitution adaptée ?

C'est dans *Le Soir* que le ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne (Open VLD) l'avait annoncé en mars dernier : il souhaite, avec sa partenaire au gouvernement Sarah Schlitz (secrétaire d'Etat Ecolo-Groen à l'Egalité des genres, à l'Egalité des chances et à la Diversité), limiter l'impunité actuelle pour les propos haineux diffusés via les réseaux sociaux. Actuellement, seuls les « délits de presse » inspirés par le racisme et la xénophobie peuvent être jugés en correctionnelle, tout le reste relevant des assises et n'étant donc, si ce n'est le dossier du Flémallois, pas jugé. Le ministre souhaite adapter l'article 150 de la Constitution, qui est ouvert à révision, en ajoutant le sexisme au racisme et à la xénophobie, ainsi que les appels à la haine, à la violence et à la discrimination. Il faudra les deux tiers des voix des parlementaires pour qu'il soit adopté. L.WS

20007538

CINÉ TELE REVUE En vente dès ce jeudi

NOUVEAU RENDEZ-VOUS GUIDE SPÉCIAL STREAMING

HOMMAGE **Bébel, le magnifique**

CE MOIS-CI SUR NETFLIX BELGIQUE

VOS PROGRAMMES STREAMING

8 pages de supplément Chaque 2^e mardi du mois

Plus de news télé, ciné, people sur www.cinetelerevue.be